



Secrétariat de la Convention
sur la diversité biologique

CDB

Assurer la pérennité de la vie sur Terre

La Convention sur la
diversité biologique : pour la nature
et le bien-être de l'humanité



PNUE





Secrétariat de la Convention
sur la diversité biologique

CDB

Assurer la pérennité de la vie sur Terre

La Convention sur la
diversité biologique : pour la nature
et le bien-être de l'humanité

Table des matières

Avant-propos **i**

Préface **ii**

La Biodiversité : toile de la vie **2**

**Nous sommes en train de
modifier la vie sur terre** **3**

La valeur de la biodiversité
La diversité biologique menacée

Un accord pour agir **7**

Une nouvelle philosophie

L'action au niveau national **9**

Études
Conservation et utilisation durable
Élaboration des rapports

L'action internationale **13**

Programmes thématiques et questions
« intersectorielles »
Partager les avantages découlant des
ressources génétiques
Le savoir traditionnel
Appui financier et technique
Le Protocole sur la prévention des
risques biotechnologiques

Les prochaines étapes **17**

Privilégier le long terme
Information, éducation et formation
Et moi, que puis-je faire pour la biodiversité ?

Conclusion **20**

© Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
ISBN 92-807-1904-1

Illustrations : Jacques Goldstyn.
Conception et design : CRI Communications

Publié par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
avec le concours du programme des Nations Unies pour l'environnement,
grâce à l'appui financier du gouvernement du Royaume-Uni.

Les textes peuvent être reproduits sans une autorisation préalable pour
des buts non lucratifs à condition que la référence soit mentionnée.

© Photographies : PNUE and CGIAR.
Digital imagery © copyright 1999 PhotoDisc, Inc.

Avant-propos

Le milieu naturel fournit à l'humanité des conditions de vie élémentaires sans lesquelles elle ne pourrait survivre.

La vie sur la Planète Bleue se limite à la biosphère, une enveloppe fine et irrégulière autour de la surface de la terre, qui se situe dans un rayon de quelques kilomètres seulement autour du globe. Là, les écosystèmes purifient l'air et l'eau qui sont les bases de la vie. Ils stabilisent et modèrent le climat de la terre. Les sols sont fertilisés, les cycles des éléments nutritifs sont renouvelés et les plantes sont pollinisées.

Bien que les scientifiques soient maintenant capables de mesurer la complexité de cette toile composée de procédés naturels reliés entre eux, nous sommes encore loin de comprendre comment tous ces éléments naturels se retrouvent en harmonie. Ce que nous savons par contre, c'est qu'il suffirait qu'une partie de la toile se détériore pour que l'avenir de la vie sur la planète soit en péril.

La diversité biologique – la variabilité de la vie sur terre – est la solution pour que la biosphère continue d'être en mesure de nous fournir des biens et des services écologiques, elle représente donc un contrat d'assurance-vie pour les espèces qui y évoluent.

Cependant, nous aussi les humains, en tant qu'espèces, nous sommes en train de dégrader, voire de détruire dans certains cas, la capacité de la diversité biologique à continuer à nous rendre ces services. Le vingtième siècle a vu le nombre de la population humaine multiplié par quatre et la performance économique multipliée par dix-huit. Mais ces phénomènes ont été accompagnés de modèles insoutenables de consommation et de l'utilisation irrationnelle de technologies environnementales. La population du globe a maintenant atteint 6 milliards et la pression que nous exerçons sur la planète est insupportable; sa capacité à absorber est même sérieusement compromise. Et qui plus est, les fruits de cette richesse sont répartis de manière très inégale. Alors que certains d'entre nous bénéficient de conditions de vie meilleures par rapport à aucun moment dans l'histoire de l'humanité, presque la moitié de la population mondiale est injustement pauvre, survivant sur un revenu inférieur à 2\$ par jour. Pire encore, les pauvres souffrent comparativement encore plus des dommages causés à l'environnement.

Le 21^{ème} siècle sera marqué par notre faculté – ou notre échec – à nous débarrasser collectivement de la pauvreté, à garantir le respect des droits de l'homme et à s'assurer que notre avenir soit durable sur le plan environnemental. Il s'agit d'une équation à trois composantes : se libérer de la misère, se débarrasser de la peur et enfin assurer la pérennité de notre environnement.

La communauté mondiale a reconnu cet état de fait. Au cours des dernières années, les Nations Unies ont organisé un certain nombre de réunions au sommet et de négociations pour adopter des instruments juridiques et des programmes d'action sur des problèmes importants : l'éducation, les droits de l'enfant, l'environnement et le développement, les droits de l'homme, la population et le développement, le développement social, l'amélioration de la condition féminine, les établissements humains et la sécurité alimentaire. Dans l'ensemble, les instruments légaux et politiques existent à peu près partout; il s'agit maintenant de les mettre en oeuvre.

La Convention sur la diversité biologique constitue l'un de ces instruments. C'est à Rio de Janeiro, en juin 1992, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement que cette Convention a été ouverte pour signature. Elle est entrée en vigueur à la fin de 1993 et elle a maintenant été ratifiée par une majorité de pays, pour lesquels la Convention représente un instrument juridiquement contraignant de conservation de la diversité biologique, d'utilisation durable de ses éléments et de partage juste et équitable des avantages qui découlent de l'utilisation de ses ressources génétiques.

Ce guide vous présente la Convention, vous explique les questions qu'elle traite et les actions qu'il est nécessaire de prendre. Les mesures prises seulement par des gouvernements ne suffiront pas. La dégradation de l'environnement ne pourra être évitée et le développement durable ne pourra être garanti pour nous-mêmes et les générations à venir, qu'avec l'assurance que nos actions et nos comportements seront individuellement et collectivement durables.

Je souhaite que vous lisiez ce Guide en ayant à l'esprit tout ce qui précède, et en demandant à votre famille et à votre communauté de prendre part à la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique.



Klaus Töpfer
Directeur exécutif
PNUE

Préface

À l'ère où la globalisation et la dégradation de l'environnement vont s'accroissant, la gestion d'une ressource très précieuse – la diversité biologique – constitue l'un des défis les plus importants et les plus difficiles auquel l'homme doit faire face aujourd'hui.

Les familles, les communautés, les nations et les futures générations dépendent des ressources de la diversité biologique. Elle constitue le lien entre les organismes qui se retrouvent tous reliés les uns aux autres dans une communauté ou un écosystème, au sein duquel chacune des créatures vivantes a sa place et son propre rôle à jouer. C'est la véritable toile de la vie.

Malgré son importance, notre insouciance met en péril cette ressource à une vitesse dangereuse. Le monde se retrouve appauvri, voire menacé, par ces pertes. Chaque gène, chaque espèce et chaque écosystème qui se retrouve endommagé, diminue encore plus la capacité de la planète à faire face aux changements. Pour les plus pauvres de la terre, cette flexibilité représente une question de vie ou de mort et pour toute l'humanité, perdre cette ressource vitale signifie une diminution de la qualité de la vie.

Une des causes majeures de cette érosion s'avère être l'attitude des individus, des communautés et des pays à prendre ces ressources pour acquises. La pensée populaire veut que, en se basant sur des millénaires d'évolution, les créatures vivantes et la diversité biologique soient des ressources inépuisables. A part quelques cas isolés où des communautés, voire des civilisations, ont fait preuve d'irresponsabilité et ont dû supporter de graves conséquences, pour la plupart d'entre nous, juste le fait de penser que nous ayons pu atteindre la limite dans l'exploitation de la diversité biologique ne nous semble ni crédible, ni compréhensible.

Dans notre cheminement pour aborder ce problème, l'éducation et la sensibilisation du public représentent une étape importante. Cette sensibilisation devrait passer par la mise en place de compétences adéquates et la recherche de moyens collectifs pour venir à bout de cette tendance actuelle de destruction systématique. L'éducation et la sensibilisation du public sont des composantes cruciales et inhérentes à toute stratégie d'un développement durable.

La Convention a un rôle important à jouer dans cet effort pour résoudre cette question. Mais seule une minorité de gens savent ce que le terme « biodiversité » signifie, sans parler des objectifs et des modalités d'action de la Convention. Cela est dû en partie au fait que nous n'avons pas utilisé un langage accessible au public: nous ne nous sommes pas expliqués clairement. Étant donné le rôle important que le public doit jouer pour atteindre les objectifs de la Convention, cette défaillance est un obstacle significatif à la mise en oeuvre de la Convention.

Je suis sûr que ce Guide constituera un outil déterminant pour contribuer à lever ces obstacles, en donnant notamment des explications simples et limpides sur la terminologie quelque peu ésotérique et les pratiques de cette lutte majeure.

Enfin, sur un ton plus personnel, étant donné que les individus et le public ont été au centre de mes efforts pour contribuer à un avenir meilleur, je me sens particulièrement honoré de pouvoir soutenir personnellement ce guide et sa cause.



Hamdallah Zedan
Secrétaire exécutif
CDB

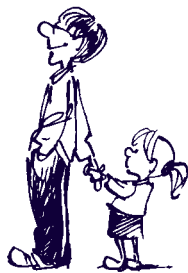
La Biodiversité : toile de vie

La diversité biologique – ou biodiversité – est le terme qui désigne toutes les formes de la vie sur Terre et les caractéristiques naturelles qu'elle présente. La biodiversité dont nous sommes les témoins aujourd'hui est le fruit d'une évolution qui s'est façonnée pendant des milliards d'années, au gré de processus naturels et, de plus en plus, sous l'influence des êtres humains. Elle constitue la toile de la vie dont nous faisons intégralement partie et dont nous sommes totalement dépendants.

Cette diversité s'entend généralement en termes de grande variété de plantes, d'animaux et de microorganismes. A l'heure actuelle, environ 1,75 millions d'espèces ont été identifiées, il s'agit essentiellement de créatures de petites dimensions, comme les insectes. En général, les scientifiques évaluent le nombre d'espèces existant actuellement à environ 13 millions, bien que les estimations varient de 3 à 100 millions...

Mais la biodiversité s'étend également aux différences génétiques à l'intérieur de chaque espèce – il s'agit, par exemple, des différences entre des variétés de plantes cultivées et de races de bétail. Les chromosomes, les gènes, et l'ADN – éléments constitutifs de la vie – déterminent le caractère unique de chaque individu à l'intérieur de chaque espèce.

Un autre aspect de la biodiversité réside dans la variété des écosystèmes que l'on rencontre dans les déserts, les forêts, les zones humides, les montagnes, les lacs, les fleuves et les rivières, et les paysages agricoles. Dans chaque écosystème, les êtres vivants, y compris les êtres humains, forment un tout et interagissent, les uns avec les autres, mais aussi avec l'air, l'eau, et la terre qui les entourent.



C'est l'agencement de ces différentes formes de vie et leurs interactions, entre elles et avec leur milieu ambiant, qui a fait de la Terre cet endroit unique, où peuvent habiter les êtres humains. C'est la biodiversité qui, grâce au large éventail de biens et de services qu'elle nous offre, rend notre vie possible.

Lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, en 1992, nos dirigeants se sont mis d'accord sur une stratégie globale pour un «développement durable» – qui, tout en répondant à nos besoins actuels, laisse aux générations futures un monde viable et prospère. L'un des accords-clés adoptés à Rio a été la Convention sur la diversité biologique. Ce pacte, conclu par la grande majorité des Etats s'engage à maintenir l'équilibre écologique planétaire tout en allant vers le développement économique. La Convention fixe trois objectifs principaux: la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments, et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation de ses ressources génétiques.

Cette brochure se penche sur l'importance de la diversité biologique pour la santé des hommes et de la planète. Elle explique le rôle que joue la Convention pour protéger cette biodiversité et pour que l'exploitation qui en est faite profite à tous.

1- Nous sommes en train de modifier la vie sur Terre

La richesse des formes de vie sur notre planète est le fruit d'une évolution de plus de 3,5 milliards d'années. Elle a été tissée au gré des modifications de la croûte terrestre, des périodes de glaciation, des incendies, et de l'interaction entre les espèces.

Et maintenant, elle est de plus en plus victime des êtres humains. Depuis l'aube de l'agriculture, il y a quelques 10 000 ans, en passant par la révolution industrielle des trois derniers siècles, nous avons remodelé les paysages, à une échelle toujours plus grande, et de manière toujours plus irréversible. De l'abattage des arbres à l'aide d'outils de pierre, nous sommes arrivés à littéralement déplacer des montagnes pour exploiter les ressources minières qu'elles renferment. Les vieilles méthodes de culture vivrière sont remplacées par des techniques agricoles intensives, qui ne permettent généralement pas d'éviter la surexploitation. Si l'on prend l'exemple de la pêche, on constate que des zones de pêche, qui ont nourri des communautés pendant des siècles, ont été pratiquement anéanties en quelques années par d'immenses bateaux, guidés par des sonars, et munis de filets assez grands pour pêcher l'équivalent de douze jumbo-jets à la fois. En faisant une consommation sans cesse accrue des ressources naturelles, nous

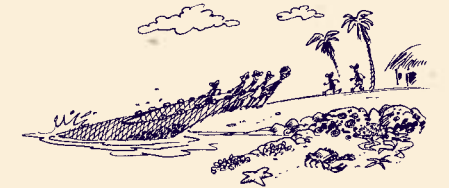
bénéfisons d'une plus grande quantité de nourriture, de logements plus confortables, de meilleures conditions d'hygiène et de salubrité, et de soins médicaux plus performants, mais ces avantages sont le plus souvent accompagnés d'une dégradation de notre environnement et, parfois, du déclin de certaines économies locales et des sociétés qui reposent sur elles.

En 1999, la population mondiale a atteint les 6 milliards. Les experts des Nations Unies prévoient que le monde devra trouver les ressources nécessaires pour faire face à une population de 9 milliards d'individus dans 50 ans. Mais déjà la demande qui pèse sur les ressources naturelles progresse plus vite que le niveau de la population: si, depuis 1950, cette dernière a été multipliée par un petit peu plus de deux, l'économie mondiale, elle, a quintuplé. Et, ses bénéfices ne sont pas répartis également: la croissance économique a essentiellement eu lieu dans un nombre relativement faible de pays industrialisés.

En même temps, nos modes de vie et d'habitation sont en train de changer notre relation à l'environnement. Près de la moitié de la population mondiale vit dans des villes. Pour beaucoup, la nature semble absente du quotidien. De plus en plus, la nourriture est associée aux commerces d'alimentation, plutôt qu'à sa source dans la nature.

La valeur de la biodiversité

Il est de notre intérêt de protéger la biodiversité. Les ressources biologiques sont les piliers sur lesquels ont été bâties les civilisations. Les produits de la nature sont à la base d'activités aussi diverses que l'agriculture, les cosmétiques, la pharmacie,



les pâtes et papiers, l'horticulture, le bâtiment et le traitement des ordures. La diminution de la diversité biologique menace notre approvisionnement en nourriture, la possibilité de profiter de nos loisirs et de faire du tourisme, ainsi que nos ressources en bois, en médicaments et en énergie. Elle interfère également avec des fonctions écologiques essentielles.

Nos besoins concernant des éléments de la nature dont les vertus étaient autrefois méconnues peuvent être importants et imprévisibles. Combien de fois ne nous sommes nous pas précipités vers le placard de Dame Nature pour y trouver les remèdes à nos maladies ou les gènes résistants des plantes sauvages qui vont nous permettre de sauver nos récoltes infestées par des parasites. De plus, le large éventail des interactions entre les différents éléments de la diversité biologique rend la planète habitable par toutes les espèces, y compris l'espèce humaine. Notre santé physique, ainsi que notre santé économique et sociale, dépendent de l'approvisionnement continu en divers services écologiques qu'il serait extrêmement onéreux ou impossible de remplacer. Ces services que nous procure la nature sont si variés qu'ils sont quasiment infinis. A titre d'exemple, il est pratiquement impossible de remplacer, à grande échelle, les services de lutte contre les ravageurs rendus par les différentes créatures qui se nourrissent de ces parasites, ou le service de pollinisation qu'accomplissent les insectes et les oiseaux vaquant à leurs occupations quotidiennes.

Sont notamment répertoriés au titre des «biens et services» fournis par les écosystèmes:

- La fourniture de bois, de carburant et de fibre
- La fourniture de logements et de matériaux de construction
- La purification de l'air et de l'eau
- La détoxification et la décomposition des déchets
- La stabilisation et la modération du climat
- La modération des inondations, de la sécheresse, des températures extrêmes et de la force des vents
- La fertilité des sols, notamment, le cycle de renouvellement des nutriments
- La pollinisation des plantes, y compris des nombreuses plantes cultivées
- La lutte contre les parasites et les maladies
- La conservation des ressources génétiques qui entrent, pour une part essentielle, dans la production des plantes cultivées et des animaux d'élevage, des médicaments, et d'autres produits
- Des avantages d'ordre culturel et esthétique
- La faculté d'adaptation au changement



La diversité biologique menacée

La plupart des gens qui pensent aux dangers encourus par la nature, pensent en terme de menace pesant sur d'autres êtres vivants. La diminution du nombre d'animaux aussi connus que le panda, le tigre, l'éléphant, la baleine, et différentes espèces d'oiseaux, a attiré l'attention sur le problème des espèces en danger. Les espèces disparaissent à un rythme 50 à 100 fois supérieur à celui qu'elles auraient dû suivre naturellement, et ce rythme devrait s'accroître encore considérablement. Si l'on s'en tient aux tendances actuelles, 34 000 espèces végétales et 5 200 espèces animales – y compris un huitième des espèces d'oiseaux dans le monde – sont confrontées à cette menace.

Pendant des millénaires, tout un éventail de végétaux et d'animaux ont été sélectionnés dans le but essentiel d'assurer notre subsistance. Mais ce trésor rétrécit comme peau de chagrin face aux objectifs commerciaux de

l'agriculture moderne, qui se concentre sur un nombre de variétés relativement faible. Actuellement, environ 30% des races des principaux animaux de ferme sont gravement menacées d'extinction.

Alors que la diminution des espèces individuelles monopolise notre attention, c'est en réalité la fragmentation, la dégradation, et la disparition inexorable des forêts, des zones humides, des récifs coralliens, et d'autres écosystèmes qui constituent la plus grave menace pour la diversité biologique. Les forêts abritent la majeure partie de la biodiversité terrestre connue, mais environ 45 pour cent des forêts originales sur Terre ont disparu, essentiellement au siècle dernier. Malgré quelques reconstitutions, le recul de la forêt se poursuit à un rythme rapide, particulièrement dans les tropiques. Dix pour cent des récifs coralliens – qui comptent parmi les plus riches des écosystèmes – ont été détruits, et un tiers de ceux qui restent aura disparu dans 10 à 20 ans. Les mangroves, situées le long des

côtes, qui constituent un habitat d'importance vitale pour la reproduction d'un nombre incalculable d'espèces, connaissent également une grande vulnérabilité, puisque la moitié d'entre elles a déjà été rayée de la carte.

Les changements qui affectent l'atmosphère, comme l'amincissement de la couche d'ozone et les changements climatiques, ne font qu'ajouter des contraintes supplémentaires. La couche d'ozone amincie laisse passer une plus grande quantité de rayons ultraviolets B qui endommagent les tissus vivants à la surface terrestre. Le réchauffement planétaire a déjà entraîné une modification des habitats et de la répartition des espèces. Les scientifiques ont averti qu'il suffirait que la température planétaire moyenne augmente rapidement d'un seul degré pour voir disparaître quantité d'espèces. La production alimentaire dans le monde pourrait également subir des perturbations sérieuses.

L'appauvrissement de la biodiversité diminue souvent la productivité des écosystèmes et réduit d'autant la réserve de biens et de services que la nature met à notre disposition et que nous utilisons en permanence. Elle déstabilise les écosystèmes, et affaiblit leur faculté à faire face aux catastrophes naturelles comme les



inondations, les sécheresses, et les ouragans, ainsi qu'aux contraintes imposées par l'homme, comme la pollution et les changements climatiques. Nous dépensons déjà des sommes considérables pour réparer les dommages causés par des inondations et des orages, dont la violence est exacerbée par la déforestation; le réchauffement planétaire devrait encore aggraver ce phénomène.

La réduction de la biodiversité nous touche aussi pour d'autres raisons. Notre identité culturelle est profondément ancrée dans notre milieu biologique. La faune et la flore sont les symboles du monde dans lequel nous vivons, elles sont reproduites sur des drapeaux, par des sculptures, et ces images servent aussi à nous définir, en tant qu'individu, ou en tant que société. Nous puisons notre inspiration dans l'observation des beautés et des forces de la nature.

Bien que la disparition d'espèces ait toujours constitué un phénomène naturel, le rythme auquel elle se produit actuellement s'est accéléré considérablement du fait des activités humaines. Les écosystèmes sont démantelés ou éliminés, et d'innombrables espèces sont en voie d'extinction, ou se sont déjà éteintes. Nous sommes à l'origine du plus grave phénomène d'extinction depuis la catastrophe naturelle qui a balayé les dinosaures, il y a 65 millions d'années. Ces extinctions sont irréversibles et, du fait de notre dépendance en matière de variétés alimentaires, de médicaments et d'autres ressources biologiques, elles représentent une menace pour notre propre bien-être. Ce serait faire preuve d'imprudence, pour ne pas dire d'une dangereuse inconscience, de continuer à gaspiller le principe même de la vie sur Terre. Il est contraire à l'éthique de conduire d'autres formes de vie à s'éteindre, et de restreindre ainsi les choix des générations, présentes et futures, en matière de survie et de développement.

Pouvons-nous sauver les écosystèmes, et avec eux les espèces que nous valorisons et les autres millions d'espèces, dont certaines produiront, peut-être, la nourriture et les médicaments de demain? La réponse réside dans notre capacité à aligner nos demandes sur la faculté de la nature à produire ce dont nous avons besoin et à digérer nos déchets.



2 – Un accord pour agir

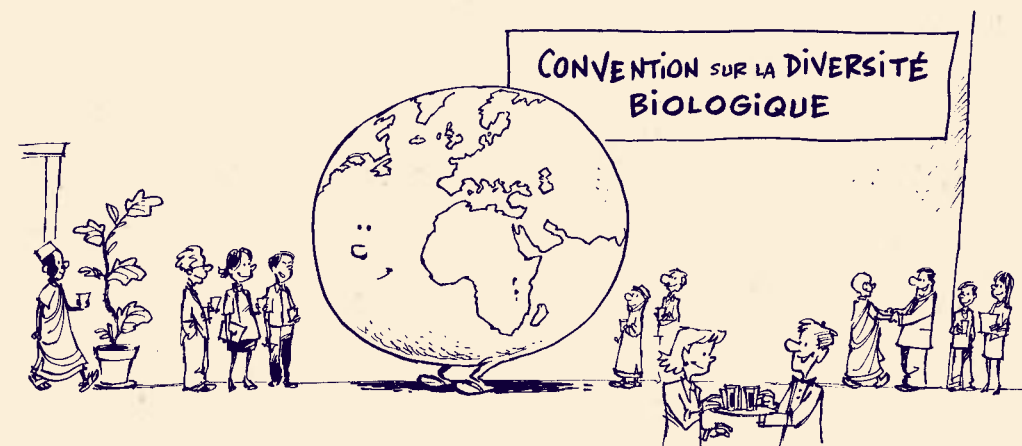
Bien que l'histoire montre que l'environnement a toujours suscité de l'intérêt, dans les années soixante-dix, la destruction de milieux et la disparition d'espèces en si grand nombre engendrent de réelles inquiétudes qui débouchent sur une action concertée.

En 1972, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (Stockholm) décide de créer le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Les gouvernements signent un certain nombre d'accords régionaux et internationaux pour s'attaquer à des questions spécifiques, comme la protection des zones humides et le contrôle du commerce international des espèces menacées. Ces accords, ainsi que la réglementation touchant les substances chimiques toxiques et la pollution, ont contribué à ralentir la vague de destruction, mais n'ont pas permis d'inverser la tendance. Par exemple, l'interdiction et les restrictions apportées à la capture et à la vente d'animaux et de plantes spécifiques, au plan international, a seulement diminué la surexploitation et le braconnage.

De plus, la survie de nombreuses espèces menacées est assurée par les zoos et les jardins botaniques, et des écosystèmes clés sont préservés grâce à l'adoption de mesures protectrices. Cependant, ce sont des mesures au coup par coup. A long terme, la viabilité des espèces et des écosystèmes dépend de leur faculté d'évoluer dans leur milieu naturel. Ce qui signifie que les hommes doivent apprendre à exploiter les ressources biologiques en les appauvrissant le moins possible. Le défi à relever consiste à identifier des politiques économiques, qui encouragent la conservation et l'utilisation durable des ressources, en procurant des avantages financiers à ceux qui auraient

autrement surexploité ou endommagé les ressources biologiques.

En 1987, la Commission mondiale de l'environnement et du développement (la Commission Brundtland) est parvenue à la conclusion qu'il fallait que le développement économique devienne moins destructeur pour l'écologie. Dans son rapport, qui a fait date: «Notre avenir à tous», elle disait que l'humanité pouvait faire en sorte que le développement soit durable – en s'assurant qu'il réponde aux besoins présents, sans toutefois compromettre la possibilité, pour les générations futures, de satisfaire leurs propres besoins. Elle appelait également à une nouvelle ère de développement économique écologiquement rationnel.



Une nouvelle philosophie

En 1992, la plus grande réunion de dirigeants mondiaux de l'histoire a eu lieu à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro, au Brésil. Une série d'accords, d'importance historique, a été signée lors de ce «Sommet de la Terre» et, notamment deux accords contraignants, la Convention sur les changements climatiques, qui fixe un seuil maximal aux émissions, d'origine industrielle et autre, de gaz à effet de serre, comme le dioxyde de carbone, et la Convention sur la diversité biologique, premier accord mondial sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Ce dernier traité a été rapidement et largement accepté. Plus de 150 gouvernements ont signé le texte présenté à la Conférence de Rio, et maintenant, le nombre de pays qui l'ont ratifié s'élève à plus de 175.

La Convention se fixe trois objectifs principaux:

- La conservation de la diversité biologique,
- L'utilisation durable de ses éléments constitutifs,

et

- Le partage juste et équitable des avantages qui découlent de l'utilisation des ressources génétiques, à des fins commerciales et autres.

La Convention a une portée si vaste et traite d'une question si vitale pour l'avenir de l'humanité qu'elle marque un tournant dans le droit international. Elle reconnaît – pour la première fois – que la

conservation de la diversité biologique est «une préoccupation commune à l'humanité» et qu'elle fait partie intégrante du processus de développement. Elle couvre tous les écosystèmes, toutes les espèces, et toutes les ressources génétiques. Elle fait le lien entre les efforts traditionnels de conservation et le but, de nature économique, consistant à exploiter les ressources biologiques de façon à en assurer la pérennité. Elle pose le principe d'un partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques, notamment, à des fins commerciales. Elle s'étend également au domaine de la biotechnologie, qui connaît une expansion extrêmement rapide, puisqu'elle traite des questions du transfert et du développement des biotechnologies, du partage des avantages qui en découlent et de la bio-sécurité. Il est important de noter le caractère juridiquement contraignant de la Convention : cela signifie que les pays qui y adhèrent sont dans l'obligation d'appliquer ses dispositions.

La Convention rappelle aux décideurs que les ressources naturelles ne sont pas inépuisables et énonce le principe sur lequel repose la nouvelle philosophie du XXI^{ème} siècle, celui de l'utilisation durable. Alors que, par le passé, les mesures de conservation visaient à protéger des espèces particulières et leurs habitats, la Convention reconnaît que les écosystèmes, les espèces et les gènes doivent être exploités au bénéfice de l'humanité. Toutefois, cette exploitation doit se faire de telle manière et à un rythme tel qu'elle n'entraîne pas, à long terme, une diminution de la diversité biologique.

La Convention offre également aux décideurs une ligne de conduite qui, basée sur le principe de précaution, qui préconise que devant une menace de diminution importante ou de perte de la diversité biologique, l'absence de certitude scientifique absolue ne peut être une raison valable pour retarder les mesures visant à éviter ou à réduire cette menace, autant que faire se peut.

Si la Convention reconnaît que des investissements importants sont nécessaires pour conserver la diversité biologique, elle fait remarquer, toutefois, que l'on peut en escompter des avantages significatifs sur les plans environnemental, économique et social.

La Convention traite de nombreuses questions, notamment:

- Des mesures incitant à conserver et à utiliser durablement la diversité biologique.
- De la réglementation de l'accès aux ressources génétiques.
- De l'accès à la technologie et au transfert de technologie, y compris de la biotechnologie.
- De la coopération technique et scientifique.
- Des études d'impact.
- De l'éducation et de la sensibilisation du public.
- De la mise à disposition de ressources financières.
- Des rapports nationaux faisant état des efforts déployés pour appliquer le traité.

3 - L'action au niveau national

La Convention sur la diversité biologique, étant un traité international, identifie le problème commun, énonce des objectifs, des politiques, et des obligations de caractère général, et organise les modalités techniques et financières de la coopération. C'est, cependant, essentiellement aux pays qu'incombe la responsabilité de réaliser ces objectifs.

Les entreprises privées, les propriétaires terriens, les pêcheurs et les agriculteurs effectuent la plupart des actes qui ont des conséquences directes sur la biodiversité. Les Etats doivent assumer le rôle crucial qui consiste à montrer la voie à suivre, en fixant les règles d'exploitation des ressources naturelles et de protection de la biodiversité, particulièrement, dans les zones où la terre et l'eau sont directement sous leur juridiction.

Aux termes de la Convention, les gouvernements s'engagent à conserver et à exploiter la biodiversité de façon à en assurer la pérennité. Il leur est demandé d'élaborer, à l'échelon

national, des stratégies et des plans d'action en faveur de la biodiversité, et de les intégrer dans le cadre plus vaste des plans nationaux dans le domaine de l'environnement et du développement. Cela revêt une importance particulière pour des secteurs tels que la sylviculture, l'agriculture, la pêche, l'énergie, les transports et la planification urbaine. Aux termes du traité, ils souscrivent, notamment, aux engagements suivants:

- Identifier et surveiller les éléments constitutifs importants de la diversité biologique qui doivent être conservés et utilisés durablement.
- Créer des zones protégées où conserver la diversité biologique et promouvoir un développement durable et écologiquement rationnel dans les zones adjacentes.
- Remettre en état et restaurer les écosystèmes dégradés et favoriser la reconstitution des espèces menacées en collaboration avec la population locale.
- Respecter, préserver et maintenir les savoirs traditionnels qui permettent une utilisation durable de la diversité biologique grâce à l'implication des populations autochtones et des communautés locales.
- Prévenir l'introduction, contrôler, et éradiquer les espèces exotiques qui pourraient menacer des écosystèmes, des habitats ou des espèces.
- Réglementer les risques que présentent les organismes modifiés par la biotechnologie.
- Encourager la participation du public, particulièrement lors des études d'impact sur l'environnement des projets de développement qui menacent la diversité biologique.
- Eduquer les populations et les sensibiliser à l'importance de la diversité biologique et à la nécessité de la conserver.
- Présenter des rapports illustrant de quelle manière chaque pays remplit ses objectifs en matière de biodiversité.

Études

Pour assurer la réussite de la stratégie nationale en matière de biodiversité, il faut tout d'abord entreprendre des études pour connaître la diversité biologique existante, sa valeur, son importance, et ce qui est menacé. En se fondant sur le résultat de ces études, les gouvernements peuvent fixer des objectifs mesurables en matière de conservation et d'utilisation durable. C'est à ce stade qu'ils doivent élaborer ou adapter les stratégies et les programmes nationaux qui leur permettront d'atteindre ces objectifs.

Conservation et utilisation durable

La conservation de la diversité biologique dans chaque pays peut se faire de différentes manières. La conservation «in-situ» – premier moyen de conservation – concerne la conservation des gènes, des espèces, et des écosystèmes dans leurs milieux naturels en créant, par exemple, des zones protégées, en reconstituant les écosystèmes dégradés, et en adoptant une législation propre à assurer la protection des espèces menacées. La conservation «ex-situ» s'effectue dans les zoos, les jardins botaniques et les banques de gènes qui conservent les espèces.

Il deviendra de plus en plus important d'encourager l'utilisation durable de la biodiversité, si l'on veut maintenir la diversité actuelle dans les années et les décennies à venir. Aux termes de la Convention, l'approche par écosystème de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique permet d'agir dans un cadre, où tous les biens et services fournis par la biodiversité

dans les écosystèmes sont pris en compte. La Convention encourage les activités qui garantissent une répartition équitable de ces biens et services.

Il existe de nombreux exemples d'initiatives visant à intégrer les objectifs de conservation et d'utilisation durable:

- En 1994, l'Ouganda a adopté un programme selon lequel une partie des revenus générés par le tourisme dans les zones naturelles protégées sera partagée avec les populations locales. Cette approche est maintenant préconisée par plusieurs pays africains.



- Au Costa Rica, afin de reconnaître les bienfaits environnementaux fournis par les forêts, la loi sur les forêts, adoptée en 1996, contient des dispositions visant à indemniser les propriétaires terriens et les sylviculteurs qui maintiennent ou accroissent la superficie des forêts dans leurs domaines.

- Dans différentes parties du monde, les agriculteurs pratiquent l'agro-foresterie. Au Mexique, la culture de caféiers disséminés dans la forêt tropicale a été privilégiée par rapport à la monoculture du café, qui appauvrit la biodiversité. Les agriculteurs ayant fait ce choix s'en remettent entièrement aux prédateurs naturels qui font partie intégrante de l'écosystème resté intact, au lieu de recourir à des pesticides chimiques.

- À Ste Lucie, les touristes, attirés en grand nombre par la beauté spectaculaire de la diversité marine et littorale de la zone de la Soufrière, avaient des effets néfastes sur une industrie de la pêche séculaire et florissante. En 1992, plusieurs institutions, les pêcheurs et d'autres groupes intéressés à la conservation et à la gestion durable des ressources se sont rassemblés et ont créé ensemble la zone de gestion marine de la Soufrière. Ce cadre leur permet de régler les problèmes avec la participation de toutes les parties intéressées.

- En Asie, grâce aux cours hebdomadaires dispensés aux agriculteurs, les riziculteurs de

plusieurs pays ont amélioré leur compréhension du mode de fonctionnement de l'écosystème des rizières tropicales – y compris des interactions entre les insectes ravageurs du riz, leurs ennemis naturels, les poissons élevés dans les rizières, et la culture même du riz – ce qui leur a permis de perfectionner leurs pratiques d'exploitation agricole. Ils ont ainsi obtenu un meilleur rendement, tout en éliminant pratiquement l'usage des insecticides. Cette approche a eu un effet aussi bénéfique sur le plan de l'environnement que sur celui de la santé. Près de 2 millions de riziculteurs ont bénéficié de ce dispositif.

- En Tanzanie, des problèmes ont surgi autour de l'utilisation durable du Lac Manyara, un grand lac d'eau douce, du fait d'un usage qui n'a cessé de s'intensifier au cours des dernières décennies. La constitution de la Réserve de la biosphère du Lac Manyara a permis d'allier la conservation du lac et des forêts adjacentes, d'une grande valeur, avec l'exploitation durable des zones humides et une agriculture à faible consommation d'intrants, réconciliant ainsi les principaux usagers avec les objectifs de gestion. La Réserve de la biosphère a lancé, notamment, des études sur la gestion durable des zones humides, sur la surveillance continue des eaux souterraines et sur la chimie des sources jaillissant d'escarpement.

- Au Canada, Clayoquot Sound, sur la côte occidentale de l'île de Vancouver, est composée de systèmes forestiers, marins et côtiers. Afin d'assurer une utilisation rationnelle des ressources forestières et marines locales, une gestion adaptée à l'approche par écosystème est en train de se mettre en place, avec la participation des communautés autochtones.

- Au Mexique, la Réserve de la biosphère de Sian Ka'an est un haut lieu de la culture, où l'on dénombre 23 sites archéologiques répertoriés, essentiellement de l'époque Maya, mais qui compte également quelques 800 habitants, principalement d'origine Maya. Cette réserve fait partie de la grande barrière de corail qui longe tout le littoral oriental de l'Amérique Centrale et comprend des dunes littorales, des mangroves, des marécages et des forêts inondées et des montagnes. La participation des populations locales à sa gestion contribue à maintenir l'équilibre entre la pure conservation et la nécessité pour ses habitants d'utiliser durablement les ressources qui s'y trouvent.

Élaboration des rapports

Tout gouvernement ayant rejoint la Convention doit formuler un rapport sur les actions qu'il a engagées pour sa mise en œuvre, et expliquer dans quelle mesure elles permettent de satisfaire les objectifs de la Convention.

Ces rapports sont présentés à la Conférence des Parties (COP) – l'organe directeur qui réunit tous les pays ayant ratifié la Convention. Ces rapports peuvent être consultés par les ressortissants de tout pays. Le Secrétariat de la Convention œuvre, avec les gouvernements nationaux, à améliorer la formulation des rapports par les différents pays, pour une plus grande cohérence et pour qu'ils soient plus facilement comparables, afin que la communauté mondiale puisse dégager plus clairement les tendances principales. Une partie de ce travail est consacrée à la mise au point d'indicateurs permettant d'évaluer les tendances en matière de biodiversité et, notamment les effets des mesures et des décisions relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. Les rapports nationaux, en particulier lorsqu'ils sont considérés dans leur ensemble, constituent un outil essentiel de suivi des progrès effectués dans la réalisation des objectifs de la Convention.

4 - L'action internationale

Le succès de la Convention dépend des efforts combinés des nations du monde entier. Si la responsabilité de la mise en œuvre de la Convention incombe, individuellement, à chaque pays, le fait qu'il respecte ses engagements est largement tributaire d'un intérêt national bien compris, et de la pression exercée par les autres pays et par l'opinion publique.

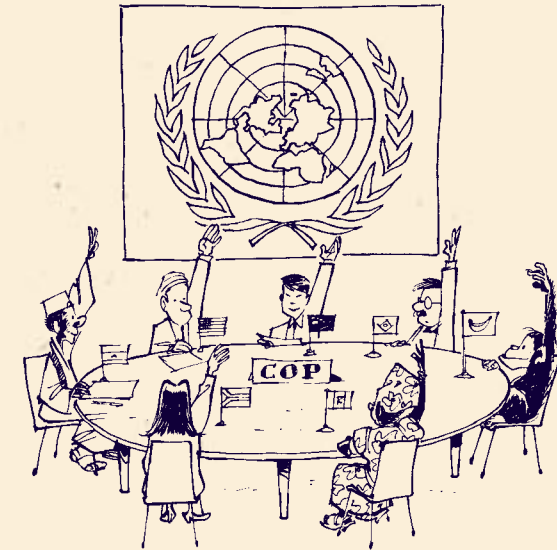
La Convention a créé une plate-forme mondiale – il s'agit, en réalité d'une série de réunions – où les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les instituts académiques, le secteur privé, et d'autres groupes ou personnes intéressés échangent des idées et comparent des stratégies.

L'autorité ultime de la Convention est la Conférence des Parties (COP), qui consiste en la réunion de tous les gouvernements (et des organisations d'intégration économique régionale) ayant ratifié ce traité. Cet organe directeur passe en revue les

progrès accomplis au titre de la Convention, identifie les nouvelles priorités, et élabore des plans de travail pour les Etats Parties. La COP peut également amender la Convention, créer des organes de conseil et d'expertise, passer en revue les rapports présentés par les pays membres, et collaborer avec d'autres organisations et d'autres accords internationaux.

La Conférence des Parties peut compter sur l'expertise et l'appui de plusieurs autres organes créés par la Convention:

- L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) : Le SBSTTA est un comité composé d'experts des pays Parties, compétents dans les différents domaines pertinents. Il joue un rôle essentiel, puisque c'est lui qui fait des recommandations à la COP sur les questions scientifiques et techniques.



- Le Centre d'échange : Ce réseau, qui se trouve sur l'Internet, a pour vocation de favoriser la coopération technique et scientifique, et l'échange d'informations.

- Le Secrétariat : Bien que son siège se trouve à Montréal, il dépend administrativement du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Ses principales fonctions consistent à organiser les réunions, à rédiger les documents, à aider les gouvernements membres de la Convention à mettre en œuvre leur programme de travail, à coordonner les travaux de la Convention avec ceux d'autres organisations internationales, et à collecter et diffuser les informations.

De plus, la COP crée des comités ou des mécanismes ad hoc lorsque nécessaire. Elle a, par exemple, créé le Groupe de travail de la biosécurité, qui s'est réuni de 1996 à 1999, ainsi qu'un Groupe de travail sur les connaissances traditionnelles des communautés autochtones et locales.



Programmes thématiques et questions «intersectorielles»

Les pays membres de la Convention échangent périodiquement leurs idées sur les pratiques et les politiques de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité qui s'avèrent les plus concluantes dans une approche par écosystème. Ils étudient comment faire en sorte que les questions relatives à la biodiversité soient prises en compte pendant l'élaboration du plan de développement, comment encourager la coopération transfrontière, et comment impliquer les populations autochtones et les communautés locales dans la gestion des écosystèmes. La Conférence des Parties a donné le coup d'envoi à un certain nombre de programmes thématiques couvrant la biodiversité des eaux intérieures, des forêts, des zones maritimes et côtières, des zones arides, et des terres agricoles. Les questions intersectorielles couvrent aussi des domaines tels que la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, le renforcement des capacités des pays membres en matière de taxonomie, et la mise au point d'indicateurs propres à évaluer l'appauvrissement de la biodiversité.

Partager les avantages découlant des ressources génétiques

Un aspect important du débat portant sur la diversité biologique concerne l'accès aux avantages découlant de l'utilisation, notamment à des fins commerciales, du matériel génétique – sous forme de produit pharmaceutique, par exemple – et la répartition de ces avantages. La diversité biologique abonde particulièrement dans les pays en développement, qui la considèrent comme une ressource susceptible de financer leur développement économique et social. Historiquement, les ressources génétiques végétales étaient collectées en vue d'une utilisation hors de leur région d'origine, soit à des fins commerciales, soit à des fins de reproduction de ces plantes. Des bio-prospecteurs étrangers ont effectué des recherches pour développer, à partir de substances naturelles, de nouveaux produits commerciaux et, notamment, des médicaments. En règle générale, ces produits finis, protégés par un brevet, ou par un autre droit de propriété intellectuelle, sont mis sur le marché sans que les pays d'origine puissent profiter équitablement des profits réalisés.

Le traité reconnaît que la souveraineté nationale s'étend à toutes les ressources génétiques, et précise que l'accès aux précieuses ressources biologiques doit se faire «à des conditions convenues d'un commun accord» et reste sujet à «l'accord préalable donné en connaissance de cause» du pays d'origine. Lorsqu'un micro-organisme, un végétal, ou un animal est utilisé à des fins commerciales, le pays dont il provient a le droit de tirer parti des avantages qui en découlent. Ces avantages peuvent prendre la forme de paiements en espèces, d'échantillons des ressources recueillies, de formation et de participation des chercheurs du pays d'origine, du transfert d'équipement ou de savoir-faire dans le domaine de la biotechnologie, d'une participation à toute forme de bénéfices réalisés grâce à l'exploitation de ces ressources.

Les travaux accomplis ont permis de commencer à transformer cette idée en réalité et l'on connaît désormais des exemples contractuels de partage des avantages. Pas moins de douze pays ont arrêté des mesures pour

réglementer l'accès à leurs ressources génétiques, et ils sont tout aussi nombreux à mettre sur pied une réglementation allant dans ce sens. A titre d'exemples:

- En 1995, les Philippines ont exigé que les bio-prospecteurs obtiennent «un consentement préalable en connaissance de cause» tant de l'administration que des populations locales, avant d'entreprendre toute investigation.
- Au Costa Rica, l'Institut national de la biodiversité (INBIO) a signé, avec une entreprise pharmaceutique de premier plan, un accord de bio-prospection qui fera date en vue de percevoir des redevances et d'obtenir une participation aux bénéfices tirés du matériel biologique commercialisé.

- Les pays du Pacte andin (Colombie, Equateur, Pérou, Bolivie et Venezuela) ont adopté une législation visant à réglementer l'accès à leurs ressources génétiques. Elle oblige le bio-prospecteur à remplir certaines conditions. Il doit, par exemple, présenter un duplicata des échantillons des ressources génétiques recueillies à une institution habilitée; faire participer une institution nationale au recueil des ressources génétiques; échanger les renseignements disponibles; partager le résultat de ses recherches avec les autorités nationales compétentes; apporter son appui pour renforcer les capacités dans le domaine institutionnel; partager les bénéfices, d'ordre financier, ou autres.

Dans le cadre de la Convention, des pays se concertent pour élaborer des politiques communes en la matière.

Le savoir traditionnel

La Convention reconnaît également l'étroite dépendance ancestrale des communautés autochtones et locales vis à vis de leurs ressources biologiques et la nécessité de garantir que ces communautés bénéficient équitablement des avantages découlant de l'utilisation de leurs connaissances et de leurs pratiques traditionnelles en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique. Chaque pays membre «respecte, préserve et maintient» ces connaissances et ces pratiques, et s'engage aussi à favoriser leur application sur une plus grande échelle, avec l'accord et la participation active des communautés concernées, et à encourager un partage équitable des avantages qui découlent de leur utilisation.

Appui financier et technique

Lorsque la Convention a été adoptée, les pays en développement ont insisté sur le fait que leur capacité de prendre les mesures nationales qui s'imposent pour satisfaire aux objectifs planétaires en matière de biodiversité dépendrait de l'appui financier et technique qu'ils recevraient. Il est donc essentiel d'apporter cet appui, que ce soit par voie bilatérale ou multilatérale, pour renforcer les capacités et investir dans les projets et les programmes qui peuvent permettre aux pays en développement d'atteindre les objectifs de la Convention.

Les activités menées par les pays en développement dans le cadre de la Convention satisfont aux conditions de financement du Fonds pour

l'environnement mondial (FEM), au titre du mécanisme financier institué par la Convention. Le FEM, qui dépend conjointement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Banque mondiale, finance des projets qui contribuent à renforcer la coopération internationale et à financer des mesures de lutte contre quatre menaces particulièrement graves pour l'environnement planétaire: la diminution de la biodiversité, l'évolution climatique, l'amincissement de la couche d'ozone et la dégradation de la qualité des eaux internationales. Fin 1999, le FEM avait contribué à financer, à hauteur de près d'un milliard de dollars, des projets visant à préserver la biodiversité dans plus de 120 pays.



Le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques

Depuis qu'ont été domestiqués les premières plantes et les premiers animaux de ferme, nous avons modifié leurs caractéristiques génétiques en sélectionnant les reproducteurs et en croisant les variétés. Il en est résulté une augmentation de la productivité agricole qui a permis de mieux nourrir l'espèce humaine.

Ces dernières années, les progrès réalisés dans le domaine des biotechnologies ont permis de franchir les barrières entre les espèces en transférant les gènes d'une espèce à une autre espèce. Nous disposons maintenant de plantes transgéniques comme les tomates et les fraises, qui ont été modifiées en introduisant un gène de poisson des mers froides, pour les rendre résistantes au gel. Certaines variétés de pomme de terre et de maïs ont reçu les gènes d'une bactérie qui leur permet de produire leur propre insecticide, réduisant ainsi la nécessité des traitements par des insecticides chimiques. D'autres plantes ont été modifiées afin de résister aux herbicides répandus pour tuer les mauvaises herbes. Les organismes vivants modifiés (OVM) – connus plus généralement sous le nom d'organismes génétiquement modifiés (OGM) – se trouvent désormais dans un nombre croissant de produits, y compris des produits alimentaires et des additifs, des boissons, des médicaments, des colles, et des carburants. La production d'OVM pour l'agriculture et la pharmacie est devenue en peu de temps une industrie florissante, d'une valeur de plusieurs milliards de dollars.

L'essor de la biotechnologie a été d'autant plus encouragé qu'elle constitue une méthode particulièrement efficace d'amélioration des produits agricoles et de production de médicaments, mais elle a soulevé des inquiétudes quant aux effets secondaires potentiels sur la santé et sur l'environnement, et notamment, quant aux risques qu'elle présente pour la diversité biologique. Si, dans certains pays, des produits agricoles génétiquement modifiés ont été mis sur le marché sans susciter de débat particulier, ailleurs, leur utilisation a provoqué des concerts de protestations, particulièrement lorsque les modalités de commercialisation de ces produits ne permettaient pas de les identifier comme tels.

Pour répondre à ces préoccupations, les gouvernements ont négocié un accord subsidiaire à la Convention, qui traite des risques potentiels que présentent le commerce transfrontières et la libération non-intentionnelle des OVM. Adopté en janvier 2000, le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques permet aux gouvernements de manifester leur volonté d'accepter, ou non, les importations de produits agricoles contenant des

OVM en communiquant officiellement leur décision à la communauté internationale par l'intermédiaire du centre d'échange sur la bio-sécurité, mécanisme créé pour faciliter l'échange de renseignements et d'expériences dans le domaine des OVM. De plus, les produits qui sont susceptibles de contenir des OVM doivent, lors de leur exportation, porter une étiquette indiquant clairement cette caractéristique.

Les procédures d'accord préalable donné en connaissance de cause sont plus strictes s'il s'agit de semences, de poissons vivants, et d'autres OVM introduits intentionnellement dans l'environnement. Dans un tel cas, l'exportateur est tenu de fournir des renseignements détaillés à chaque pays importateur avant tout envoi initial, et au vu de ces renseignements, l'importateur a l'obligation d'autoriser formellement l'importation de la marchandise. Il s'agit là de s'assurer que le pays récipiendaire ait en même temps l'opportunité et la capacité d'évaluer les risques inhérents à ces produits de la biotechnologie moderne. Le Protocole entrera en vigueur après avoir été ratifié par 50 états

5 - Les prochaines étapes

Le développement économique joue un rôle déterminant dans la satisfaction des besoins de l'humanité et dans l'élimination de la pauvreté, qui touche un si grand nombre de personnes dans le monde. L'utilisation durable de la nature est le facteur de réussite essentiel des stratégies de développement à long terme. Le grand défi du XXI^{ème} siècle est de faire en sorte que la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique devienne le fondement incontournable des politiques de développement, des décisions d'ordre financier et commercial, et de la demande des consommateurs.

Privilégier le long terme

La Convention a déjà parcouru un bon bout de chemin sur la voie qui mène au développement durable puisqu'elle a transformé l'approche de la communauté internationale à l'égard de la biodiversité. Ce progrès a été réalisé grâce à la force inhérente à la Convention, étayée par un caractère pratiquement universel, un mandat exhaustif au service de la science, une aide internationale pour assurer le financement des projets nationaux, des avis scientifiques et technologiques reconnus mondialement, et l'engagement politique des gouvernements. Elle a rassemblé, pour la première fois, des personnes ayant des intérêts très divers. Elle porte l'espoir d'un avenir meilleur en créant une nouvelle situation entre les gouvernements, les intérêts économiques, les écologistes, les populations autochtones, les communautés locales, et le citoyen engagé.

Pourtant, il reste de nombreux défis à relever. Après le puissant mouvement d'intérêt qui s'est produit dans le sillage du Sommet de Rio, de nombreux observateurs sont déçus par la lenteur des progrès réalisés dans la voie du développement durable au cours des années quatre-vingt-dix. L'attention dont avaient bénéficié les problèmes environnementaux s'est relâchée, distraite par les crises économiques en série, les déficits budgétaires, et les conflits armés locaux et régionaux. Malgré les promesses de Rio, la croissance économique accompagnée de mesures adéquates de protection de l'environnement n'est pas devenue la règle, mais reste au contraire une exception.



Quelques uns parmi les défis majeurs auxquels sont confrontés la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et la promotion d'un développement durable:

- Satisfaire la demande croissante en matière de ressources biologiques (du fait de l'accroissement de la population et de l'augmentation de la consommation) compte tenu des conséquences à long terme de nos actions.
- Augmenter les capacités dans les domaines touchant à la documentation et à la compréhension de la biodiversité, de sa valeur, et des menaces qui pèsent sur elle.
- Acquérir l'expertise et l'expérience adéquates pour intégrer les mesures en faveur de la diversité biologique au processus de planification.
- Améliorer les politiques, la législation, les directives, et les mesures fiscales visant à réglementer l'utilisation de la biodiversité.
- Adopter des mesures incitatives pour encourager une exploitation durable de la biodiversité.
- Encourager les règles et les pratiques commerciales qui favorisent l'utilisation durable de la biodiversité.
- Renforcer la coordination entre les gouvernements, et entre les gouvernements et les diverses parties prenantes.
- Obtenir, de source nationale et internationale, les ressources financières nécessaires à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité.
- Faire un meilleur usage des technologies.
- Susciter un soutien politique en faveur des changements nécessaires pour garantir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.
- Mieux éduquer et davantage sensibiliser le public pour qu'il soit à même d'apprécier la valeur de la diversité biologique.

La Convention sur la diversité biologique et ses concepts fondamentaux peuvent se révéler des sujets ardues à communiquer, tant aux hommes politiques qu'au grand public. Il s'est déjà écoulé près d'une décennie depuis que la Convention a pris acte du manque d'informations et de connaissances en la matière et, pourtant, peu nombreux sont ceux qui comprennent les enjeux relatifs à la diversité biologique. Et, les débats sur la façon d'intégrer l'utilisation durable de la biodiversité au développement économique ne sont pas nombreux, non plus.

L'obstacle auquel se heurtent les décisions en faveur d'un développement durable vient du cadre dans lequel s'inscrivent ces décisions: à court ou à long terme. Malheureusement, il semble encore souvent avantageux de privilégier le court terme et de surexploiter l'environnement par des récoltes, aussi abondantes et se succédant à un rythme aussi rapide que possible, puisque les règles qui gouvernent l'économie font fi de la protection des intérêts à long terme.

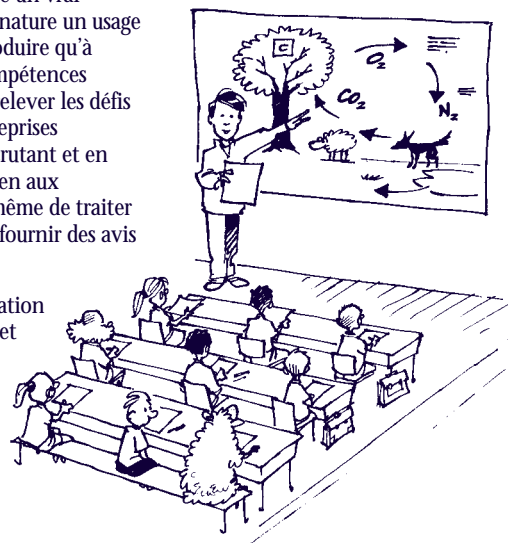
Un développement véritablement durable exige des pays qu'ils redéfinissent leurs politiques, qu'il s'agisse de leurs politiques alimentaires, ou de celles qui touchent à l'utilisation des sols, à l'eau, à l'énergie, à l'emploi, au développement, à la conservation, à l'économie, et au commerce. Pour assurer la protection et l'utilisation durable de la biodiversité, il faut que les ministères chargés de l'agriculture, des forêts, de la pêche, de l'énergie, du tourisme, du commerce et des finances participent à l'élaboration de ces politiques.

Le défi auquel sont confrontés les gouvernements, le monde des affaires, et les simples citoyens, consiste à élaborer des stratégies de transition conduisant vers un développement durable à long terme. Cela suppose de négocier des compromis, lorsque des voix s'élèvent pour réclamer à grands cris plus de terres, plus d'emplois et des concessions permettant de multiplier les récoltes. Plus nous attendons, plus l'éventail des choix dont nous disposons se rétrécit.

Information, éducation, et formation

La transition vers un développement durable suppose un vrai changement d'attitude du public qui doit faire de la nature un usage que cette dernière peut accepter. Cela ne peut se produire qu'à condition de disposer d'informations exactes, de compétences adéquates, et d'organismes aptes à comprendre et à relever les défis posés par la biodiversité. L'administration et les entreprises industrielles et commerciales doivent investir en recrutant et en formant du personnel, et doivent apporter leur soutien aux organisations, scientifiques notamment, qui sont à même de traiter les questions relatives à la diversité biologique et de fournir des avis en la matière.

Il faut également mettre en place un système d'éducation du public à long terme afin de modifier les attitudes et les modes de vie, et de préparer la société aux changements nécessaires pour assurer notre pérennité. Améliorer l'éducation dans le domaine de la biodiversité répond à l'un des objectifs énoncés par la Convention.



BIODIVERSITÉ

Et, moi, que puis-je faire pour la biodiversité?

Bien qu'il revienne aux gouvernements, par l'intermédiaire de leurs administrations, de jouer un rôle-phare, il faut que d'autres secteurs de la société s'engagent activement. Après tout, ce sont les choix et les actes de milliards d'individus qui vont déterminer si, oui ou non, la biodiversité sera conservée et utilisée de manière à assurer sa pérennité.

A l'ère où l'économie prime sur toutes les forces qui dirigent les affaires de ce monde, il est plus important que jamais que le monde des affaires adopte une attitude volontariste en faveur de la protection de l'environnement et de l'utilisation durable de la nature. Certaines entreprises génèrent des revenus bien plus élevés que ceux dont disposent des pays entiers, et l'influence qu'elles exercent est immense. Heureusement, des entreprises, en toujours plus grand nombre, ont décidé d'intégrer le principe du développement durable à leurs opérations de fonctionnement. Par exemple, un certain nombre d'entreprises forestières – souvent sous la menace d'un boycott écologique – sont passées de la coupe rase à des formes d'abattage moins destructrices. De plus en plus d'entreprises ont également trouvé le moyen de réaliser des profits tout en réduisant leur impact sur l'environnement. Elles considèrent que le développement durable permet d'assurer leur

rentabilité à long terme et de s'attirer les bonnes grâces de leurs associés, de leurs employés, et des consommateurs.

Les communautés locales jouent un rôle-clé puisqu'elles sont les véritables «gestionnaires» des écosystèmes dans lesquels elles vivent, et par conséquent elles ont un impact majeur sur ces derniers. De nombreux projets, impliquant la participation des communautés locales à la gestion durable de la biodiversité, ont été réalisés avec succès ces dernières années, souvent avec l'appui fructueux d'ONG et d'organisations intergouvernementales.

Enfin, l'ultime décideur en matière de biodiversité, c'est le **simple citoyen**. Ce sont ces choix de moindre importance, effectués au niveau de chaque individu, qui additionnés les uns aux autres finissent par avoir un impact considérable, parce que c'est la consommation individuelle qui conduit le développement, lequel en retour utilise et pollue la nature. En choisissant avec discernement les produits qu'il achète et les politiques qu'il soutient, le grand public peut commencer à aiguiller le monde sur la voie du développement durable. Il incombe aux gouvernements, aux entreprises, et à d'autres de conduire et d'informer le public, mais en fin de compte, ce sont les choix individuels, effectués des milliards de fois par jour, qui comptent le plus.

Conclusion

Bien que la Convention sur la diversité biologique soit encore dans sa prime enfance, ses effets se font déjà sentir. La philosophie du développement durable, l'approche par écosystème, et l'accent mis sur le partenariat contribuent ensemble à configurer l'action menée à l'échelle planétaire en faveur de la biodiversité. Les données, recueillies par les gouvernements, présentées dans les rapports nationaux et partagées avec toutes les parties intéressées, offrent une base solide pour comprendre les défis posés et permet de collaborer en vue de leurs solutions.

Il y a encore beaucoup, et beaucoup, à faire. La façon dont la biodiversité va traverser le siècle qui commence, sera un test déterminant. Avec une population qui devrait augmenter considérablement, particulièrement dans les pays en développement, et la révolution de la consommation partie pour une expansion exponentielle – sans faire mention de l'aggravation des contraintes dues aux changements climatiques, à la raréfaction de l'ozone, aux produits chimiques dangereux – les espèces et les écosystèmes vont être confrontés à des menaces de plus en plus sérieuses. Si nous ne réagissons pas dès maintenant, les enfants nés aujourd'hui vivront dans un monde appauvri.

La Convention nous offre une stratégie globale de lutte pour prévenir une telle tragédie, à l'échelle planétaire. Un avenir plus fécond est vraiment à notre portée. Si les gouvernements et tous les secteurs de la société mettent en oeuvre les concepts énoncés par la Convention et font de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique une réelle priorité, un nouveau type de relation, dont pourront jouir les générations à venir, va s'établir durablement entre le genre humain et la nature.

Pour de plus amples informations sur la Convention, veuillez contacter:

**Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Centre de Commerce Mondial**

393 St Jacques Ouest, Suite 300
Montréal, Québec, Canada H2Y 1N9
Téléphone : + 1 (514) 288 2220
Télécopie : + 1 (514) 288 6588
Courriel: secretariat@biodiv.org
Site Web: www.biodiv.org

**Programme des Nations Unies pour l'environnement
Division des conventions environnementales/IUC (bureau d'information pour les conventions)
Maison internationale de l'environnement**

15, chemin des Anémones
1219 Châtelaine, Suisse
Téléphone : +41-22-917-8242/8196
Télécopie : +41-22-717-9283
Courriel : iuc@unep.ch
Site Web : www.unep.ch/conventions

Pour obtenir des informations sur les rapports nationaux présentés par les gouvernements, conformément aux dispositions de la Convention, veuillez prendre contact avec le point focal de votre pays qui se trouve, en général, au ministère chargé de l'environnement ou des ressources naturelles. Les rapports nationaux sont également disponibles, dans leur version électronique, sur le site Web de la Convention : www.biodiv.org.